

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2022 à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Luc Harvey, directeur général/greffier-trésorier
M. Yves Béchar, conseiller
M. René Roy, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

-
- 1. Ouverture de la séance;**
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
 - 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022;**
 - 4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Affectation de la dépense de trois contrats à même un emprunt au fonds de roulement;
 - 4.2 MRC de Bellechasse – Positionnement du marché postes de directeur général;
 - 4.3 Hydro-Québec – Subvention borne de recharge;
 - 4.4 Comité de développement;
 - 4.5 Embauche au poste de préposé mandataire au bureau de la SAAQ ;
 - 4.6 Confirmation – Formation des membres du conseil municipal sur l'éthique et la déontologie;
 - 5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Résolution autorisant un mandat au notaire pour l'acquisition de terrains dans le cadre des travaux de la réfection des rues de la Fabrique et Principale;
 - 5.2 Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale 2022;
 - 5.3 Résolution d'embauche de M. Gilles Villeneuve, travailleur salarié auxiliaire saisonnier;
 - 5.4 Octroi du contrat pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le

cadre du projet de développement domiciliaire sur le 3 714 087 (Secteur de l'Érablière);

- 5.5 Embauche au poste d'ouvrier de voirie et d'entretien auxiliaire;
- 5.6 Octroi de contrat – Lignage de rues 2022;
- 5.7 Octroi du contrat pour la tonte de pelouse des terrains municipaux 2022-2023;
- 5.8 Résultats de l'ouverture des soumissions – Location de machineries lourdes ;
- 5.9 Résultats de l'ouverture des soumissions – Fourniture de gravier 2022;
- 5.10 Octroi du contrat pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites d'égouts unitaires;
- 5.11 Embauche de M. Kevin Thibodeau – Pompier volontaire;

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Avis de motion – Règlement 2022-719 portant sur la révision du plan d'urbanisme;
- 6.2 Adoption du règlement numéro 2022-719 portant sur la révision du plan d'urbanisme ;
- 6.3 Avis de motion – Règlement 2022-720 concernant l'adoption du règlement de zonage refondu;
- 6.4 Adoption du règlement de zonage refondu numéro 2022-720 ;
- 6.5 Avis de motion – Règlement 2022-721 concernant l'adoption du règlement de lotissement refondu;
- 6.6 Adoption du règlement de lotissement refondu numéro 2022-721;
- 6.7 Avis de motion – Règlement 2022-722 concernant l'adoption du règlement de construction refondu;
- 6.8 Adoption du règlement de construction refondu numéro 2022-722 ;
- 6.9 Avis de motion – Règlement 2022-723 concernant l'adoption du règlement refondu sur les permis et certificats;
- 6.10 Adoption du projet de règlement refondu numéro 2022-723 sur les permis et certificats;
- 6.11 Avis de motion – Modification du règlement 2004-511 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural;
- 6.12 Adoption du règlement numéro 2022-724 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural 2004-511 ;
- 6.13 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la séance du Comité

consultatif d'urbanisme du 21 février 2022;

6.14 Demande d'un permis de construction selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 171, boulevard Bégin;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Suivi des comités;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information;

8.2. Affaires MRC de Bellechasse;

8.3. Motion de remerciements et hommage aux religieuses de la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel secours;

9. Approbation des comptes;

10. Lecture de la correspondance;

11. Affaires nouvelles;

11.1. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

11.2. Demande de la Fondation de la famille agricole ;

11.3. Demande miroir rue Principale – Canac-Marquis ;

11.4. Résolution Ukraine;

12. Période de questions des citoyens reçues par courriel ;

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

71-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

4.6 Confirmation – Formation des membres du conseil municipal sur l'éthique et la déontologie;

11.4 Résolution Ukraine;

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022;

72-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022, tel que présenté.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Affectation de la dépense de trois contrats à même un emprunt au fonds de roulement

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire en date du 7 février 2022, les membres du conseil municipal ont octroyé des contrats pour la construction d'une nouvelle rampe d'accès et galerie au 94, rue de la Fabrique (résolution numéro 58-2022), pour l'achat d'un camion 2009 International (résolution numéro 55-2022) et pour le démantèlement et l'installation des équipements vacuum sur le camion 2009 International (résolution numéro 59-2022);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal désirent affecter les trois dépenses à même le fonds de roulement;

73-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'affecter la dépense des trois contrats indiqués aux résolutions numéros 55-2022, 58-2022 et 59-2022 à même un emprunt au fonds de roulement et remboursé sur 5 ans.

4.2 MRC de Bellechasse – Positionnement du marché postes de directeur général

ATTENDU que la MRC veut donner le mandat à une firme afin d'évaluer le positionnement du marché des directeur généraux pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que cette analyse porte sur la collecte d'information en fonction de différents critères de chacune des municipalités;

ATTENDU que cette analyse permettra un meilleur décisionnel sur l'embauche d'un directeur général dans les différentes municipalités;

ATTENDU que le coût maximum par municipalité serait de 675 \$;

En conséquence,

74-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents de ne pas accepter de faire partie du plan proposé par la firme PCI pour le positionnement du marché de directeur général dans la MRC de Bellechasse.

4.3 Hydro-Québec – Subvention borne de recharge

ATTENDU qu'Hydro-Québec offre un programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge sur rue;

ATTENDU que la ou lesdites bornes seraient installées sur notre stationnement incitatif;

ATTENDU qu'une demande doit être faite d'ici le 31 mars prochain en fonction des différents critères demandés;

En conséquence,

75-2022

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver la demande de subvention d'Hydro-Québec pour des

bornes de recharge de rue.

4.4 Comité de développement

ATTENDU qu'un comité de développement a été formé par la municipalité en 2016;

ATTENDU que la municipalité veut réactiver ce comité afin d'analyser les différents secteurs de développement, soit : résidentiels, commercial et industriel;

ATTENDU que ce comité aura à évaluer et prioriser les besoins et les opportunités de ces différents secteurs;

ATTENDU que ce comité aura à analyser, définir et recommander au conseil les outils dont nous aurions besoin afin de soutenir le développement résidentiel, commercial et industriel de Sainte-Claire;

En conséquence,

76-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver le mandat, la composition et le fonctionnement du comité de développement de la municipalité de Sainte-Claire.

4.5 Embauche au poste de préposé mandataire au bureau de la SAAQ

ATTENDU qu'une employée, Mme Catherine Briand, nous a quitté pour un autre dépôt de service de la SAAQ;

ATTENDU que nous devons procéder à l'embauche d'une nouvelle personne;

ATTENDU que celle-ci devra suivre une formation de 4 semaines, (idéalement en mars), avant de débiter son emploi;

ATTENDU qu'un processus d'offre d'emploi a été fait selon les normes et nous avons reçu quelques CV pertinents à l'emploi;

ATTENDU que nous avons procédé à des entrevues afin de trouver la meilleure personne potentielle pour combler le poste;

ATTENDU que suite aux entrevues, Mme Cécile Dubé est désignée pour combler le poste de préposée mandataire du bureau de la SAAQ;

En conséquence,

77-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'embauche de Mme Cécile Dubé pour le poste de préposée mandataire du bureau de la SAAQ selon les conditions de la convention collective des employés syndiqués. Elle sera rémunérée selon l'échelon 1 de la lettre d'entente faisant partie intégrante de la convention collective.

4.6 Confirmation – Formation des membres du conseil municipal sur l'éthique et la déontologie

Le directeur général/greffier-trésorier confirme la participation à la formation obligatoire en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de l'ensemble des membres du Conseil municipal qui a eu lieu durant le mois de février 2022.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Résolution autorisant un mandat au notaire pour l'acquisition de terrains dans le cadre des travaux de la réfection des rues de la Fabrique et Principale

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire doit acquérir trois lots dans la rue de la Fabrique afin d'améliorer les intersections dans le cadre des travaux de la réfection des rues de la Fabrique et Principale;

Par ces motifs;

78-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE l'acquisition des terrains soit acceptée telle que présentée par le plan de cadastre de Monsieur Jonathan Roy, arpenteur-géomètre, en date du 26 janvier 2022;

QUE Me Brigitte Pelletier, notaire, soit mandatée afin de procéder aux transactions entre la municipalité et les propriétaires des lots;

QUE la mairesse, Mme Guylaine Aubin et le directeur général/greffier-trésorier, M. Luc Harvey ou en son absence M. Simon Roy, directeur général adjoint soient autorisés à signer le contrat d'acquisition des terrains selon le plan de cadastre déposé par Monsieur Jonathan Roy, le 26 janvier 2022, minute 3931, dossier 4404;

QUE la dépense soit défrayée par le règlement d'emprunt numéro 2021-708.

5.2 Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale 2022

79-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à retenir les services de Madame Lise Fournier comme responsable de l'entretien des aménagements paysagers, et ce, à compter du mois de mai 2022, à raison de 15 heures par semaine, pour plus ou moins 20 semaines. Le taux horaire accordé sera de 19,52 \$.

5.3 Résolution d'embauche de M. Gilles Villeneuve, travailleur salarié auxiliaire saisonnier

80-2022

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents, de retenir les services de M. Gilles Villeneuve, comme ouvrier de

voirie et d'entretien auxiliaire pour la période estivale 2022 à compter du mois d'avril 2022.

Les conditions d'embauche sont fixées par la convention collective des employés municipaux.

5.4 Octroi du contrat pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de développement domiciliaire sur le 3 714 087 (Secteur de l'Érablière)

CONSIDÉRANT qu'un mandat à un service de laboratoire doit être réalisé pour le contrôle de qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de développement domiciliaire sur le 3 714 087 (Secteur de l'Érablière);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que cinq firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et que cinq offres ont été reçues soit :

ABS	27 163.99 \$ taxes incluses
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée	27 936.00 \$ taxes incluses
FNX INNOV	30 240.00 \$ taxes incluses
Englobe	31 171.00 \$ taxes incluses
Groupe Géos	31 815.00 \$ taxes incluses

81-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents de confier à la firme Laboratoires ABS conformément à l'offre déposée en date du 22 février 2022 pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de développement domiciliaire sur le 3 714 087 (Secteur de l'Érablière) au coût de 27 163.99 \$ taxes incluses.

QUE la dépense soit défrayée par le règlement d'emprunt numéro 2022-717.

5.5 Embauche au poste d'ouvrier de voirie et d'entretien auxiliaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire recherche une personne afin de combler le poste d'ouvrier de voirie et d'entretien auxiliaire suite au départ de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT que les différentes étapes pour le choix de la candidature au poste d'ouvrier de voirie et d'entretien auxiliaire ont été franchies l'an dernier;

CONSIDÉRANT que suite au processus d'embauche, les membres du comité de sélection recommandent au Conseil municipal de procéder à la nomination et à l'engagement de Monsieur Jacques Dutil au poste d'ouvrier de voirie et d'entretien auxiliaire;

82-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire confirme par la présente l'engagement de Monsieur Jacques Dutil à titre d'ouvrier de voirie et d'entretien auxiliaire, à compter du 11 avril 2022, pour un poste temporaire (salarié auxiliaire) basé sur une moyenne de 38,75 heures par semaine, et ce, selon les conditions de la convention collective des employés syndiqués. Il sera rémunéré selon l'échelon 2 rattaché à ce poste. La durée du contrat de travail est approximativement de 30 semaines, généralement dans la période comprise entre les mois d'avril et d'octobre, renouvelable à chaque année.

5.6 Octroi de contrat – Lignage de rues 2022

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pour le lignage des rues;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont été invitées et que quatre (4) offres ont été reçues (prix au mètre linéaire) :

Marquage et Traçage du Québec	
(ligne blanche simple)	0.297\$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.297\$ taxes non incl.
Entreprises Gonet B.G. inc.	
(ligne blanche simple)	0.298\$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.298\$ taxes non incl.
Durand Marquage et Associés inc.	
(ligne blanche simple)	0.36\$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.36\$ taxes non incl.
Ligne Maska inc.	
(ligne blanche simple)	0.38\$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.38\$ taxes non incl.

83-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de la firme Marquage et Traçage du Québec, selon le prix au mètre linéaire fourni dans le bordereau de soumission déposée le 28 février 2022 pour le lignage des rues.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

5.7 Octroi du contrat pour la tonte de pelouse des terrains municipaux 2022-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux, selon les spécifications du devis;

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été reçues pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux, soit :

Entreprise	Années	Total (taxes incluses)
Pelouse GPG inc.	2022 (option A)	32 900,10 \$
Pelouse GPG inc.	2022-2023 (option B)	65 535,75 \$

Entreprise	Années	Total (taxes incluses)
Serres Laliberté inc.	2022 (option A)	20 580,53 \$
Serres Laliberté inc.	2022-2023 (option B)	41 391,00 \$

84-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de prix de l'entreprise Serres Laliberté inc. pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux de la Municipalité et selon l'option B (2022-2023) retenue pour un montant total de 41 391,00 \$ avec les taxes, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

5.8 Résultats de l'ouverture des soumissions – Location de machineries lourdes

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pour la location de machineries lourdes pour la période du 16 mai 2022 au 15 mai 2023, selon les spécifications du cahier de charges;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre (4) offres ainsi que le classement tarifaire pour chacune des machineries et chacun des équipements pour lesquels le devis a été soumis et a été réalisé par Monsieur Simon Roy, DGA/Directeur des services techniques et urbanisme;

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres ont été jugées conformes;

85-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers que le classement tarifaire de chacune des machineries et chacun des équipements, tel que préparé par Monsieur Simon Roy, DGA/Directeur des services

techniques et urbanisme, soit et est par la présente accepté tel que présenté selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des quatre (4) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer.

5.9 Résultats de l'ouverture des soumissions – Fourniture de gravier 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pour la fourniture de gravier pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont été invitées trois (3) offres ont été reçues pour la fourniture +/- 4 900 tonnes de gravier soit :

Gilles Audet Excavation inc.	107 103,81 \$ taxes incl.
Conrad Giroux inc.	86 892,36 \$ taxes incl.
Les Excavations Lafontaine inc.	86 803,83 \$ taxes incl.

86-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de prix de l'entreprise Les Excavations Lafontaine inc., au prix à la tonne dans l'offre déposée le 1^{er} mars 2022 pour la fourniture de gravier des routes gravelées.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

5.10 Octroi du contrat pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites d'égouts unitaires

CONSIDÉRANT qu'un mandat à un service de laboratoire doit être réalisé pour le contrôle de qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites d'égouts unitaires par la méthode de chemisage ainsi que de réfection de

pavage sur différents tronçons de rues (rue Canac-Marquis, rue Dallaire et Servitude, rue du Pont, Rue Couture et rue Lefrançois);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que suite à la recommandation de Monsieur Samuel Brochu, ingénieur, en date du 2 mars 2022, celui-ci recommande d’octroyer le mandat à la firme ABS;

CONSIDÉRANT que cinq firmes ont été invitées à déposer une offre de prix et que trois offres ont été reçues soit :

ABS	5661.20 \$ taxes non incluses
FNX-INNOV	6181.21 \$ taxes non incluses
Laboratoires d’Expertises de Québec Ltée	6 954.50 \$ taxes non incluses

87-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme Laboratoires ABS conformément à l’offre déposée en date du 22 février 2022 pour un mandat de contrôle qualitatif des matériaux cadre des travaux de réhabilitation de conduites d’égouts unitaires par la méthode de chemisage ainsi que de réfection de pavage sur différents tronçons de rues (rue Canac-Marquis, rue Dallaire et Servitude, rue du Pont, Rue Couture et rue Lefrançois) au coût de 5661.20 \$ taxes non incluses.

QUE la dépense soit défrayée à même l’excédent non affecté.

5.11 Embauche de M. Kevin Thibodeau – Pompier volontaire

CONSIDÉRANT que suite au processus d'embauche, le directeur du Service d’incendie recommande l’engagement de M. Kevin Thibodeau à titre de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT que Monsieur Kevin Thibodeau est prêt à s'engager à suivre la formation pompier 1;

88-2022

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire confirme par la présente, l'engagement de M. Kevin Thibodeau à titre de pompier volontaire conditionnellement à l'acceptation par celui-ci de la procédure d'embauche et de rémunération des pompiers de la Municipalité de Sainte-Claire.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Avis de motion – Règlement 2022-719 portant sur la révision du plan d'urbanisme

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.2 Adoption du règlement numéro 2022-719 portant sur la révision du plan d'urbanisme

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.3 Avis de motion – Règlement 2022-720 concernant l'adoption du règlement de zonage refondu

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.4 Adoption du règlement de zonage refondu numéro 2022-720

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.5 Avis de motion – Règlement 2022-721 concernant l'adoption du règlement de lotissement refondu

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.6 Adoption du règlement de lotissement refondu numéro 2022-721

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.7 Avis de motion – Règlement 2022-722 concernant l’adoption du règlement de construction refondu

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.8 Adoption du règlement de construction refondu numéro 2022-722

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.9 Avis de motion – Règlement 2022-723 concernant l’adoption du règlement refondu sur les permis et certificats

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.10 Adoption du règlement refondu numéro 2022-723 sur les permis et certificats

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.11 Avis de motion – Modification du règlement 2004-511 sur les plans d’implantation et d’intégration architectural

Je, soussigné, René Roy, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d’une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architectural 2004-511 de manière à ne plus assujettir la nouvelle zone aux dispositions dudit règlement, soit le secteur du développement entre la rue de l’Érablière le boulevard Gagnon.

René Roy, conseiller

6.12 Adoption du projet de règlement numéro 2022-724 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural 2004-511

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 7 mars 2022;

89-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 2022-724 tel que déposé par le directeur général/greffier-trésorier.

6.13 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2022

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 21 février 2022.

6.14 Demande d'un permis de construction selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 171, boulevard Bégin

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de PIIA de Marcel Morissette inc., propriétaire de l'immeuble sis au 171, boulevard Bégin (zone 30-C), s'adressant au Comité consultatif d'urbanisme pour une demande de PIIA afin de rénover la façade extérieure avant du bâtiment principal, et ce, selon les documents déposés en date du 8 février 2022;

CONSIDÉRANT que toutes les demandes situées dans les zones visées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 2004-511 doivent préalablement être soumises au comité consultatif d'urbanisme afin que celui-ci émette ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme est un organisme à caractère consultatif et non décisionnel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal rend sa décision après avoir reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 21 février 2022) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibération du conseil municipal,

90-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser les travaux de rénovation de l'extérieur du bâtiment principal sur la propriété sise au 171, boulevard Bégin, selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA).

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

8.3 Mention de remerciements et hommage aux religieuses de la congrégation des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours

Préambule

L'histoire de la communauté des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours est intimement liée à celle de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Cette communauté, formée de religieuses de foi catholique, a été fondée en 1892 par l'abbé Joseph-Onésime Brousseau, curé fondateur de notre paroisse, et Virginie Fournier, qui deviendra Mère Saint-Bernard, l'indispensable élément de stabilité sur lequel repose la fondation de la jeune communauté.

Les Sœurs ont choisi dès le départ d'œuvrer au service des malades, des vieillards, des orphelins, des jeunes filles et finalement, des fidèles. Ces « Femme de toutes les besognes » consacrent toute leur énergie à favoriser l'agriculture et satisfaire les besoins d'instruction et d'assistance manifestés par les habitants des paroisses rurales. Leurs réalisations les plus visibles sont constituées par les immeubles et les aménagements qui dominent le paysage du cœur de Saint-Damien et sur les collines entourant le lac Vert. Il s'agit là d'un bel héritage architectural qui a su évoluer de façon harmonieuse dans le temps. Ces bâtiments ont d'abord servi à accueillir leur clientèle composée de gens les plus vulnérables de la société. Elles y ont ensuite prodigué des cours d'enseignement ménager et d'agriculture, sans oublier la formation des enseignants et l'accueil des orphelins. Leur implication dans différents projets de leur milieu de vie constitue un bel exemple de leur engagement social exceptionnel.

C'est d'abord dans Bellechasse que les religieuses sont parties « en mission » pour offrir leurs services en milieu rural, mais rapidement, la jeune congrégation a pu satisfaire aux nombreux besoins provenant de partout au Québec avant de s'enraciner également en Amérique latine et en Afrique.

L'histoire nous amène aujourd'hui à ce moment difficile, mais inévitable, où la communauté des sœurs canadiennes se relocalisera à l'extérieur de Saint-Damien, mais y préservera toutefois son siège social.

Ce départ de Saint-Damien laissera un vide immense au sein de notre municipalité, mais promesse est faite que le conseil municipal et toutes les personnes impliquées dans le développement des projets à la Maison mère et au lac Vert, prendront soin de cet héritage dans le respect des valeurs fondamentales de la communauté et de ses fondateurs.

CONSIDÉRANT le précédent préambule;

CONSIDÉRANT le départ imminent des religieuses de Notre-Dame du Perpétuel Secours;

CONSIDÉRANT l'immense impact que la communauté a eu à travers ses œuvres dans Bellechasse, au Québec et partout dans le monde;

CONSIDÉRANT le legs historique et patrimonial majeur que la communauté fait à Bellechasse;

91-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents de remercier chaleureusement, au nom du conseil municipal et de toute la population de Sainte-Claire, la Congrégation des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours pour son apport exceptionnel à la région et de lui signifier sa grande reconnaissance.

9. Approbation des comptes

92-2022

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 7 mars 2022, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles

11.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

93-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

11.2 Demande de la Fondation de la famille agricole

ATTENDU qu'une demande de commandite a été faite par la Fondation de la famille agricole;

ATTENDU que la famille Blais de Honfleur est récipiendaire en 2021 du prix famille agricole de l'année par la Fondation de la famille agricole;

ATTENDU que la demande est pour un brunch bénéfique en vue d'un album souvenir;

ATTENDU que selon les politiques de demandes de commandites établies par la municipalité, il serait possible d'offrir une commandite;

En conséquence,

94-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement de payer une commandite de 295 \$ pour un placement publicitaire pour financer un album souvenir ;

11.3 Demande miroir rue Principale – Canac-Marquis

ATTENDU qu'il est important d'optimiser la sécurité dans notre municipalité;

ATTENDU qu'il y a un danger potentiel de tourner à gauche sur la rue principale en provenance de la rue Canac-Marquis ;

ATTENDU que des voitures sont souvent stationnées à cette intersection;

ATTENDU qu'il serait donc important d'installer un miroir convexe vis-à-vis la rue Canac-Marquis afin d'assurer une meilleure visibilité à la gauche et la droite de la rue principale;

En conséquence,

95-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents d'installer un miroir de sécurité sur la rue principale vis-à-vis la rue Canac-Marquis afin d'assurer la sécurité.

11.4 Résolution Ukraine

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

96-2022

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Claire condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

12. Période de questions des citoyens reçues par courriel

- Questionnement sur le nom des soumissionnaires et les prix pour la fourniture du gravier 2022;
- Questionnement sur le plan d'urbanisme;
- Questionnement sur le nombre de bornes pour la subvention d'Hydro-Québec;
- Questionnement sur le type de bornes pour la subvention d'Hydro-Québec;
- Questionnement concernant le cours d'éthique des élus;
- Un citoyen félicite les employés municipaux pour la réparation du bris d'eau;
- Questionnement sur l'octroi du contrat des travaux de la rue principale;
- Questionnement sur le déneigement;
- Un citoyen mentionne sa satisfaction du déneigement;

13. Levée de la séance

97-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Luc Harvey

Directeur général/greffier-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.